

CÉLÉBRATION DU BAPTÊME EN-DEHORS DE LA MESSE

PLACE ET RÔLE DU « SECOND »

INTRODUCTION

Nous appelons « second » la personne ou l'équipe, homme(s) ou femme(s), membre(s) de la communauté chrétienne locale, qui, auprès du ministre du sacrement, est attentive à ce que l'assemblée baptismale, souvent très contrastée, soit vraiment présente à ce qui se passe tout au long de la célébration.

Il est souhaitable que le second fasse partie de l'équipe d'accompagnement des familles pour le baptême de leurs enfants, ainsi le connaissent-elles déjà au jour de la célébration.

L'« assemblée baptismale » est composée de l'ensemble des personnes présentes au baptême qui est célébré en-dehors de la messe. Célébré pendant la messe, il s'agirait alors d'une « assemblée eucharistique » ; dans ce cas, ce serait à l'équipe liturgique qu'il reviendrait de prendre en charge ce que nous allons développer ici, qui est appliqué à une célébration du baptême en-dehors de la messe.

Une assemblée baptismale donne à ressentir l'universalité de l'Église saisie dans la grande diversité des états de vie et des situations des personnes présentes. De par ce qui va être célébré, elle constitue la forme locale de l'Église du Christ qui propose la foi à chacun de celles et ceux qui sont ici.¹ Dans le prolongement de la préparation du baptême qui a déjà fait l'objet d'un certain cheminement, la célébration liturgique donne lieu à la fois à son *impression* (foi reçue, foi nourrie) et à son *expression* (foi proclamée).

Le rôle du second permet de rendre possibles et de mettre en œuvre de manière explicite les recommandations des « Notes doctrinales et pastorales » figurant dans le Rituel du baptême :

Il faut en outre que, dans la célébration du baptême, le Peuple de Dieu, représenté non seulement par les parents, les parrains et les proches, mais encore, autant qu'il est possible, par des amis, des familiers, des voisins et quelques membres au moins de l'Église locale, joue un rôle actif. Ainsi se manifesterà la foi de la communauté et s'exprimera la joie commune avec laquelle les nouveaux baptisés sont reçus dans l'Église. (n° 7)

Ensemble, ministre du sacrement et second contribuent à ce que la célébration du baptême ne soit pas seulement une belle cérémonie, mais un événement pour les personnes présentes, dans l'ordre de la foi, dans la dynamique du mystère pascal du Christ, dans la perception de l'Église comme Corps vivant de son Seigneur.

Comme cela est arrivé aux disciples d'Emmaüs :

Notre cœur n'était-il pas brûlant en nous, tandis qu'il nous parlait sur la route et nous ouvrait les Écritures ? (Luc 24, 32)

¹ cf. Le Rituel de l'initiation chrétienne des adultes (RICA) n° 80 : « Que demandez-vous à l'Église de Dieu ? - La foi. »

1- L'ACCUEIL

(sur le seuil)

Tandis que le ministre ordonné salue la famille et procède au dialogue introductif (*Rituel n° 112-115*), le second se tient dans le groupe des invités, il écoute et veille à ce que chacun ne soit pas empêché d'entendre ou de voir - attention particulière aux enfants et aux jeunes qui sont là.

La signation (n° 116) : Le second peut signer lui-même ses voisins sur le front... Le geste de la signation peut être fait par les uns et les autres, sans ostentation... Il n'est pas nécessaire que tout le monde s'en aperçoive, c'est un geste qui fait écho à ce qui se passe entre le ministre ordonné, le baptisé et ses proches. Une assemblée, progressivement, se constitue...

L'entrée dans l'église (n° 117) : à la suite du ministre du sacrement, du baptisé, de ses parents et parrain et marraine, tous entrent dans l'église. Le second, du milieu des invités, entonne un chant pour entrer. Si ce n'est lui, c'est quelqu'un qui est avec lui. Le chant jaillit du groupe des invités, ou se tient le second, qui entre avec eux. S'il y a un petit groupe de chant, il est parmi eux.

Le second s'assure que chacun va trouver sa place, de façon à ce que tous forment le site liturgique de l'écoute des Écritures, d'où va s'entendre la Parole de Dieu. Le lieu de la Parole est clairement identifié, dans la nef. L'assemblée est disposée par rapport à l'ambon sur lequel est posé le lectionnaire.

Le second prend place dans l'assemblée, de telle manière qu'il puisse aisément inviter la personne qui va faire la lecture à s'avancer jusqu'à l'ambon. Avec elle, il peut saluer l'autel et se rendre à l'ambon. Le psalmiste peut également venir en même temps que le lecteur, dans ce cas le second accompagne le lecteur et le psalmiste, ils saluent l'autel ensemble et vont ensemble à l'ambon.

2- LA LITURGIE DE LA PAROLE

(dans la nef)

APRÈS LA PREMIERE LECTURE :

« Parole du Seigneur - Nous rendons grâce à Dieu » - Ce court dialogue, par lequel l'assemblée apprend que le Christ parle lui-même tandis que nous lisons les Écritures,² mérite l'attention. Ainsi le second peut inviter l'assemblée à répéter après lui : *Nous rendons grâce à Dieu.*

La mise en œuvre du psaume : Le psaume étant la réponse de l'assemblée, il est bon qu'il soit alterné d'une manière ou d'une autre : hommes - femmes, psalmiste - assemblée, côté gauche - côté droit... L'antienne est chantée (ou dite) au début et à la fin du psaume, d'abord par le psalmiste, puis par l'assemblée.

Le psalmiste se tient à l'ambon, le second est à proximité, ou dans l'assemblée, il aide à lancer l'alternance.

- Si le psaume est sur la feuille d'assemblée, l'alternance strophe à strophe se déroule normalement (chantée ou parlée).

- Si le psaume ne figure pas sur la feuille ou s'il n'y a pas de feuille, le second reprend une phrase de la strophe qui vient d'être chantée (ou lue) par le psalmiste, puis il invite l'assemblée à la chanter, ou à la redire, après lui.

² Cf. la Constitution sur la liturgie du Concile Vatican II *Sacrosanctum concilium* n° 7 : *Le Christ est là présent dans sa parole, car c'est lui qui parle tandis qu'on lit dans l'Église les Saintes Écritures.*

Exemple : Psaume 26 (*Lectionnaire du baptême p. 162*)

Antienne *Psalmiste*
Assemblée

01 Le Seigneur est ma lumière et mon salut ;
de qui aurais-je crainte ? *
Le Seigneur est le rempart de ma vie ;
devant qui tremblerais-je ?

Second : Le Seigneur est le rempart de ma vie.

Assemblée : Le Seigneur est le rempart de ma vie.

04 J'ai demandé une chose au Seigneur,
la seule que je cherche :
habiter la maison du Seigneur tous les jours de ma vie,
pour admirer le Seigneur dans sa beauté
et m'attacher à son temple.

Second : Je désire admirer le Seigneur dans sa beauté.

Assemblée : Je désire admirer le Seigneur dans sa beauté.

08 Mon coeur m'a redit ta parole :
« Cherchez ma face. »

09 C'est ta face, Seigneur, que je cherche :
ne me cache pas ta face.

Second : C'est ta face, Seigneur, que je cherche.

Assemblée : C'est ta face, Seigneur, que je cherche.

13 Mais j'en suis sûr, je verrai les bontés du Seigneur
sur la terre des vivants.

14 « Espère le Seigneur, sois fort et prends courage ;
espère le Seigneur. »

Second : Je verrai les bontés du Seigneur sur la terre des vivants.

Assemblée : Je verrai les bontés du Seigneur sur la terre des vivants.

Antienne *Psalmiste*
Assemblée

APRÈS L'EVANGILE :

« Acclamons la parole de Dieu - Louange à toi, Seigneur Jésus » - même observation que pour le dialogue qui clôturait la première lecture.

PRIÈRE COMMUNE DE L'ASSEMBLÉE

Après le temps de silence qui suit l'homélie, le second invite du geste la ou les personne(s) qui vont dire la prière commune à s'approcher. Avec elle(s) il salue l'autel puis les accompagne à l'ambon, à moins que la prière soit dite d'un autre endroit.

Quand la ou les personne(s) sont en place, le ministre ordonné introduit la prière commune.

1- Forme litanique (n° 121-123) : comme indiqué dans le Rituel.

2- Autres formes (n° 228-232) :

- Si les intentions sont déjà des prières adressées à Dieu, la personne qui les dit est tournée vers l'autel, ou vers la croix.

- Si les intentions s'adressent à l'assemblée ("prions pour...") la personne qui les dit peut être tournée vers l'assemblée.

La prière commune peut se dérouler ainsi :

- on écoute l'intention (ou la prière) ;

- on fait silence un moment pour intérioriser ce qui vient d'être dit ;

- on prie ensemble, soit avec un refrain, soit avec une demande reprise de ce qui vient d'être dit - c'est alors le second qui formule la prière, et tout le monde reprend ce qu'il vient de dire.³

DE LA NEF AU BAPTISTÈRE

Pour aller du lieu de la Parole au baptistère, on peut chanter soit la litanies des saints (si elle n'a pas été utilisée dans la prière commune), soit le psaume 22, soit un autre chant approprié. Ce déplacement est une procession : après être allée du seuil de l'église au lieu de la Parole, l'assemblée processionne maintenant vers le baptistère, où le cierge pascal est déjà allumé.

Il est possible que toute l'assemblée ne contienne pas au lieu du baptême. Dans ce cas, le second (ou son délégué) reste dans la nef avec ceux qui restent là. On peut chanter un psaume, écouter ce qui est dit au baptistère si la sonorisation le permet.⁴

Le second veille à ce que la procession soit bien ordonnée, en faisant particulièrement attention à la place des enfants. C'est aussi de la responsabilité du second que le chant soit correctement mis en œuvre.

3- AU BAPTISTÈRE

Le second veille à ce que les uns et les autres soient bien disposés autour de la cuve ou de la piscine baptismale, de telle sorte que le ministre du sacrement puisse accomplir les rites successifs dans de bonnes conditions.

Au moment de quitter le baptistère, le second veille à ce que la procession vers l'autel soit bien ordonnée : en tête le ministre du sacrement, le ou les baptisé(s) revêtus du vêtement blanc, les parents, parrains et marraines avec leur cierge allumé.

Pendant la procession, on chante le *Magnificat* ou un chant baptismal qui est entonné dès le baptistère, puis repris progressivement par tous. Si des personnes sont restées dans la nef, elles sont invitées par le second à se joindre à la procession, jusqu'à l'autel.

³ La prière universelle du Vendredi Saint constitue le modèle de cette manière de faire, à cette différence près que la prière est formulée par le prêtre.

⁴ Cf. Geneviève HEBERT, *Voir ou ne pas voir ?*, CHRONIQUES D'ART SACRÉ n° 69, printemps 2002, p. 19-22.

4- À L'AUTEL

Le second aura vérifié au préalable que rien n'empêche de faire cercle autour de l'autel (fleurs, objets divers...), ce qui aura donné l'occasion d'un échange avec les personnes chargées de fleurir et avec les personnes chargées de la sacristie.

Si l'autel a été consacré (ce qui est le cas le plus fréquent), il est bon qu'il soit nu afin que tous puissent voir les stigmates de sa consécration (les cinq croix présentes aux quatre coins et au centre de l'autel).

Le second veille à ce que tous soient disposés par rapport à l'autel, autour de lui.

Si tous ne connaissent pas le *Notre Père*, le ministre ordonné et le second veilleront à faire en sorte que les uns et les autres soient en situation de le recevoir, comme les disciples l'ont vécu avec Jésus. On pourra, par exemple, procéder ainsi, en joignant le geste à la parole :

<i>Le ministre ordonné</i>	<i>Notre Père, qui es aux cieux</i>
L'assemblée	Notre Père, qui es aux cieux

<i>Le ministre ordonné</i>	<i>Que ton Nom soit sanctifié</i>
L'assemblée	Que ton Nom soit sanctifié

<i>Le ministre ordonné</i>	<i>Que ton règne vienne</i>
L'assemblée	Que ton règne vienne

<i>Le ministre ordonné</i>	<i>Que ta volonté soit faite sur la terre comme au ciel.</i>
L'assemblée	Que ta volonté soit faite sur la terre comme au ciel.

<i>Le ministre ordonné</i>	<i>Donne-nous aujourd'hui notre pain de ce jour</i>
L'assemblée	Donne-nous aujourd'hui notre pain de ce jour

<i>Le ministre ordonné</i>	<i>Pardonne-nous nos offenses, comme nous pardonnons aussi</i>
à	<i>ceux qui nous ont offensés</i>
L'assemblée	Pardonne-nous nos offenses, comme nous pardonnons
	aussi à ceux qui nous ont offensés

<i>Le ministre ordonné</i>	<i>Et ne nous laisse pas entrer en tentation</i>
L'assemblée	Et ne nous laisse pas entrer en tentation

<i>Le ministre ordonné</i>	<i>Mais délivre-nous du Mal</i>
L'assemblée	Mais délivre-nous du Mal.

<i>Le ministre ordonné</i>	<i>Car c'est à toi qu'appartiennent le règne, la puissance et la gloire, pour les siècles des siècles.</i>
----------------------------	--

<i>Le second</i>	<i>Amen !</i>
L'assemblée	Amen !⁵

⁵ - Bien que *Amen* ne figure pas dans le Rituel, on peut penser que, dans cette forme de mise en œuvre, il soit bon de donner à l'assemblée l'occasion d'attester que ce qu'elle vient de dire est dans le champ de la vérité. De plus, l'assemblée va éprouver l'impulsion des *Amen !* successifs qui vont suivre, jusqu'à la fin de la célébration.

NOTE

Du seuil de l'église au seuil de l'Église

Il n'est pas indifférent que le rite principal, quasiment unique,⁶ qui se déroule à l'autel durant la célébration du baptême soit la profération du *Notre Père*. En effet, ce n'est pas la foi de chacun qui est sollicitée dans sa subjectivité propre, c'est l'invitation faite à chacun de mettre en sa bouche la prière du Seigneur. Voici l'autel signe de la présence du Christ invitant à *dire*, par la voix du ministre du baptême, et donnant les mots pour le dire. La prière du Fils se fait hospitalière à celle de chacun, ses mots mettent les nôtres « en réserve », au silence, à l'écoute, pour qu'ils soient instruits du désir de Dieu tel que le Fils en propose l'énoncé, au vocatif et à l'impératif. En l'auberge de la prière du Fils chacun peut faire résidence, soit pour entrer plus avant et se savoir accueilli, soit pour rester là et demeurer sujet à être visité. À l'autel, chacun se trouve au seuil,⁷ seuil second après celui de l'église de pierre que tous ont franchi. Ils ont accompagné le baptisé dans la naissance d'eau et d'Esprit, dans la régénération baptismale qui lui arrive, à lui et à sa famille. Et voici chacun au seuil, devenu maintenant premier, celui de l'Église priant à la première personne du pluriel.⁸

On peut observer dans d'autres rituels ce caractère d'« autel seuil », notamment dans celui des funérailles qui déploie dans son déroulement une forme de récit baptismal (bien qu'on soit souvent tenté d'esquiver l'autel lorsqu'il n'y a pas d'Eucharistie, et de minimiser le rapport entre le cercueil et l'autel).

Dans le Rituel de la célébration du Mariage⁹, les époux vont ensemble en procession du seuil de l'église à l'autel,¹⁰ « les places préparées pour eux » l'ont été par rapport à l'autel. Pour recevoir la bénédiction nuptiale, ils s'approchent de l'autel et se tiennent debout.¹¹ Dans le cas d'une célébration du Mariage en-dehors de la messe, la perception de l'autel comme seuil peut être d'autant plus manifeste pour les époux que la bénédiction nuptiale ouvre une

⁶ Le rite qui suit celui du *Notre Père* est celui de la bénédiction finale.

⁷ Sur la notion d'« autel seuil », cf. Romano GUARDINI, *La messe*, Paris, Cerf, « Lex orandi » 21, 1957, p. 56-67 ; Patrick PRÉTOT, « De l'autel comme seuil », *Chroniques d'art sacré*, n° 78, été 2004, p. 20-22.

⁸ Ici pourrait venir un *micro-récit* recueilli auprès d'un participant : « je me prends à redire après lui chacune des propositions énoncées par le ministre du baptême, j'entends ma voix parmi celle des autres, je ne savais pas le *Notre Père*, je me prends à le dire avec eux... "Quand vous priez, dites !" Humblement, le ministre du baptême a ouvert les mains au-dessus de l'autel, et les mots sont venus, à mi-voix, les siens, puis les nôtres, les mêmes, ceux de Jésus... Je me suis entendu dire "nous" auprès de cet autel où maintenant je me découvre des frères... J'ai reçu le *Notre Père*... »

⁹ *Rituel romain de la célébration du mariage*, AELF, Paris, Desclée/Mame 2005.

¹⁰ *Rituel romain de la célébration du mariage* n° 46, 136 - selon la première forme proposée.

¹¹ *Id.* n° 116, 176. Ils peuvent aussi rester à leur place et s'agenouiller.

séquence rituelle qui, jusqu'à la fin de la célébration, peut se dérouler à l'autel : prière des époux / prière universelle / prière du *Notre Père* / bénédiction finale.